



Parcours d'Accès Spécifique Santé – PASS

 ECTS
60 crédits

 Durée
1 an

 Structure de
formation
Faculté de
Médecine,
Faculté de
pharmacie,
Antenne
Médecine (site
de Nîmes)

Présentation

Les études de santé concernées sont les filières Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie (MMOP) ainsi que la filière Kinésithérapie (K).

Les études de santé MMOPK sont des filières sélectives : le nombre de places en deuxième année est limité.

Les lycéens peuvent choisir entre plusieurs parcours qui leur permettront de candidater aux études de santé, après une, deux ou trois années de premier cycle.

Décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019...

Le dispositif permet à l'étudiant de déposer une deuxième candidature s'il échoue à la première.

Il est également organisé pour favoriser les réorientations des étudiants qui échoueraient en MMOPK.

A l'université de Montpellier deux parcours (dits parcours antérieurs) sont proposés permettant, sous conditions, de candidater à MMOPK.

- **Le parcours PASS (Parcours spécifique accès santé) proposé par les Facultés de santé.**

L'essentiel des enseignements sont du domaine de la santé. S'y ajoute des enseignements complémentaires dits de réorientation (les « réos ») qui permettent à l'étudiant de poursuivre en deuxième année de licence s'il n'est pas admis en MMOPK (il n'y a pas de redoublement possible en PASS)

- **Le parcours LAS (licence avec option accès santé).** Miroir du système PASS, les enseignements majoritaires sont ceux de la licence considérée (droit, économie, mathématiques, physique etc.). S'y ajoutent les « mineures santé », constituées d'enseignement du domaine de la santé et qui permettent à l'étudiant de candidater à MMOPK. Le parcours LAS est proposé à l'Université de Montpellier par des Facultés « non santé » et par des universités partenaires n'ayant pas de faculté de santé :
Université Paul Valéry, Université de Perpignan, Université de Nîmes
- D'autres voies d'accès à MMOPK, minoritaires en nombre de places, sont possibles, après par exemple un master 2, un doctorat, un diplôme d'ingénieur, ou après une formation dans un institut de formation en soins infirmiers (IFSI)

Organisation



Aménagements particuliers

TUTORAT !

Le tutorat aide les étudiants dans la réussite de leur première année d'étude en santé. Pour cela, des étudiants "tuteurs" proposent régulièrement des séances de révisions pour vous préparer au mieux aux exigences de la première année.

Ne manquez pas ce soutien important tout au long de l'année ! Le tutorat est présent sur les 3 campus de la PASS :

- sur le campus **Flahault**, retrouvez le **tutorat**  **ATP**
- sur le campus **ADV**, retrouvez le **tutorat**  **ATM2**
- sur le campus Carémeau à **Nîmes**, retrouvez le **tutorat**  **TSN**

Pour préparer la rentrée en toute sérénité, les tutorats vous concoctent **un stage de pré-rentrée**, fin août.

Admission

Capacité d'accueil

Il est déterminé chaque année par les Universités ayant une composante santé, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), et repose sur les capacités d'accueil en deuxième et troisième année des facultés de santé et sur les besoins des territoires en professionnels de santé.

Infos pratiques

Lieu(x)

- 📍 Montpellier - Faculté de Médecine
- 📍 Montpellier - Faculté de Pharmacie
- 📍 Nîmes - Faculté de Médecine

En savoir plus

Site PASS/LAS

 <https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/etudes-en-medecine/pass/futurs-etudiants/>